

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023 Affichage : 27/02/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 23 FEVRIER 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16 Présents : 11 Pouvoirs : 2 Votants : 13

Date de convocation et d'affichage : 16 février 2023

Numéro : D20230223_020

Objet:

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à candidatures « Prévention des déchets » 2023 lancé par Organom pour l'étude sur les modes de gestion de la Recyclerie L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		х	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		х	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	х		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	Х		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		х	
MIONNAY	Émilie	FLEURY		х	
CAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
SAINT ANDRE DE CORCY	Evelyne	ESCRIVA	х		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	х		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL		х	I.DUBOIS

Secrétaire de séance élue : Fabienne BAS-DESFARGES





001-200069193-20230223-DELIB-23-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023 Affichage : 27/02/2023

Rapporteur: Isabelle DUBOIS

La Communauté de Communes de la Dombes porte un projet de construction d'une recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne. Le bâtiment comprendra une boutique, cinq ateliers de réparation, un espace de stockage, ainsi que des espaces dédiés au personnel. Afin de garantir une exploitation de la recyclerie de la Dombes dans les meilleures conditions, la CCD envisage de s'appuyer sur l'expertise d'un bureau d'études pour recenser les modes de gestion existants et pertinents pour notre territoire, ainsi que les coûts prévisionnels d'exploitation liés. Après consultations de différents bureaux d'études, le coût estimé de cette étude est de 18 425 € HT.

Organom a diffusé un appel à candidature « Prévention des Déchets », qui permet de solliciter une subvention pour des projets en lien avec les axes suivants :

- **Déploiement du réemploi : étude**, prestation, convention, matériel, aménagements
- Diagnostic et accompagnement sur le gaspillage alimentaire : prestation, convention, moyens internes, communication
- Prévention et tri des déchets hors-foyer (évènementiel, équipement sportifs ou culturel, restauration rapide ...)

Il est proposé de solliciter une subvention de 10 000 € auprès d'Organom, pour financer l'étude sur les modalités d'exploitation de la recyclerie, au titre de l'axe « Déploiement du réemploi ». La recyclerie permettra de développer le réemploi en donnant une seconde vie aux objets, qui seront triés, nettoyés et réparés si besoin, et offrira un espace où les usagers pourront les donner. Par ce biais, elle limite à la fois les déchets produits et la consommation de produits neufs, ce qui correspond pleinement aux objectifs de l'appel à projets.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montants HT	Part
Organom	10 000 €	55 %
Autofinancement	8 425 €	45 %
Total	18 425 €	100 %

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- De s'engager à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20230223-DELIB-23-020-DE

Accusé certifié exécutoire

- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter la subven la Réception par le préfet : 27/02/2023 à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,

- **De s'engager** à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Ainsi fait et délibéré, le 23 février 2023

La Présidente, Isabelle DUBOIS